

# Invitation à une activité de formation continue



**Titre :** Mise à jour thérapeutique sur le traitement du TDM: un accent sur les nouveaux antidépresseurs

**No d'activité :** 68619

**Date :** jeudi le 21 février 2019

**Lieu :** Restaurant La Table des Gourmets

**Coordonnées :** 2353 rue de l'Église, Val David, J0T 2N0

## Objectifs

À la fin de cette conférence, le participant sera en mesure de:

- 1- Maîtriser de nouvelles connaissances qui aideront à choisir un antidépresseur selon le profil clinique du patient
- 2- Évaluer et effectuer le suivi approprié de l'efficacité, l'innocuité et la tolérabilité des nouveaux antidépresseurs
- 3- Apprécier l'implication et la conséquence clinique d'un agoniste partiel du récepteur 5HT1a dans l'atténuation des effets indésirables sur la fonction sexuelle et le poids, souvent associés à l'utilisation d'un antidépresseur

**Président de séance :** Dre Marie-Pierre Chalifoux

## Horaire

2019-02-21	18:30	20:00	Conférence	Mise à jour thérapeutique sur le traitement du TDM: un accent sur les nouveaux antidépresseurs	Dr Louis Tessier
------------	-------	-------	------------	--	------------------

Confirmez votre présence auprès de M. Olivier Borlée

514-238-0893

ou

olivier.borlee@allergan.com

L'Association des médecins omnipraticiens de Laurentides-Lanaudière, sous l'agrément parapluie de la FMOQ, reconnaît 1.50 heure(s) de crédits de catégorie 1 aux participants à cette activité. Le code d'éthique du Conseil québécois de développement professionnel continu des médecins (CQDPCM) doit être respecté ([www.cqdpcm.ca](http://www.cqdpcm.ca)).

Cette activité bénéficie d'une subvention à visée éducative de Allergan

Tous les participants sont invités à se créer un compte au [www.fmoq.org](http://www.fmoq.org) en cliquant sur « se connecter ». Ce compte vous permettra de remplir l'évaluation de l'activité au <https://evaluation.fmoq.org> ainsi que de télécharger votre attestation de participation (des frais pourraient être exigés pour les professionnels de la santé autres que médecins et résidents).

Une procédure détaillée est mise à la disposition du participant en allant sur le portail: <https://www.fmoq.org/formation/politiques/procedure-de-telechargement-des-attestations-ominipraticiens/>.